

Activité, Principe d'aménagement

Il s'agit des couloirs et de l'ensemble des accès nécessaires à la distribution et l'évacuation éventuelle du bâtiment.
Dans la mesure du possible, ces circulations doivent être éclairées naturellement.
Celles reliant les locaux fréquentés par les mineurs, pourront être d'une surface un peu plus importante, si cela permet d'éviter aux mineurs d'entrer en conflit.
On évitera toute différence de niveau dans toutes les circulations afin de répondre au plus près à la réglementation sécurité des personnes et accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Liaisons

Caractéristiques dimensionnelles	
Hauteur libre mini	2,5 m
Surface	
Nombre d'accès	
Gabarit d'accès	1,40 m de large mini
Surcharge d'exploitation	250 daN/m²

Performances thermiques	
Température intérieure	19°C
Humidité relative	
Ventilation	dispose d'une ventilation permanente appropriée, naturel ou mécanique

Traitement second œuvre		
Sols	Type revêtement	Sol très résistant
	UPEC	U3s P3 E1 C0
	Caractéristiques	facilité de nettoyage
Murs	Type revêtement	
	Caractéristiques	facilité de nettoyage
Plafonds /Faux-plafonds	Type revêtements	
	Caractéristiques	Acoustique
		accessibilité réseaux techniques
Menuiseries Intérieures	Type menuiseries	
	Particularités	
Anti intrusion		

Courants forts - courants faibles	
PC 10/16 A + T circuit général	1 PC tous le 10 ml
PC spécifiques	
PC 10/16 A +T circuit VDI	
VDI	
Divers	la mise en œuvre des câblage doit respecter "Le cahier des clauses techniques générales - système de câblage de la Ministère de la justice" Contrôle d'accès système d'arrêt d'urgence électricité
Contrôle d'accès	oui sur entrée principale

Ambiances lumineuses	
Eclairage naturel	Souhaitable
Nature du matériel d'éclairage	ampoule à basse consommation
	cde détecteur de présence
Niveau d'éclairement	150 lux en général
Protection solaire	Sans objet
Occultation	Sans objet

Performances acoustiques	
caractéristiques	

Fluides et équipements techniques sanitaires	
Eau	
Equipements	

Equipements mobiliers compris dans l'opération	
signalétique suivant besoin	

Divers	
Les faux plafond dans les zones accessibles aux mineurs devront être non démontables, sauf trappes de visite fermant à clé pour accessibilité aux réseaux techniques.	

